



**Province de Québec
MRC de Minganie
Municipalité de L'Île-d'Anticosti**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément à la Loi, le règlement 2019-2 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2019.

Ce règlement a pour but d'établir les taux de taxation ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité pour l'exercice financier 2019.

Donné à Port-Menier, ce 6^e jour du mois de février 2019

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Diane Taillon, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 6^e jour du mois de février 2019 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour du mois de février 2019.

Diane Taillon, oma, gma
Directrice générale/secrétaire-trésorière